

OBJET : TARIFS 2022- MODIFICATIF CONCERNANT LES TARIFS DU MARCHE

Les tarifs 2022 ont été fixés par délibération du 16 décembre 2021.

Concernant le marché du samedi, il avait été fixé uniquement un tarif occasionnel.

Cependant les commerçants venant de manière régulière sont pénalisés car le coût de l'emplacement sur l'année s'avère beaucoup plus cher que celui en vigueur pour le marché du mardi.

Ainsi il est proposé de laisser le tarif existant pour les occasionnels et d'avoir un tarif unique pour les abonnés que ce soit pour le marché du mardi comme du samedi.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **ARRETER** à compter du 1^{er} juillet 2022 les nouveaux tarifs relatifs aux marchés, foires et autres comme indiqué ci-dessous.

12 - DROITS DE PLACE**MARCHES, FOIRES et AUTRES**

le mètre linéaire	2021	2022	
Abonnement annuel sans véhicule	39,70 €	40,20 €	
Abonnement annuel avec véhicule si possibilité	42,40 €	42,90 €	
Occasionnel	2,00 €	2,00 €	
Participation branchement électrique forfait à l'année uniquement pour le marché du mardi	41,00 €	41,50 €	
Exposition véhicule, par véhicule	13,60 €	13,80 €	
Camion outillage, forfait	35,70 €	36,20 €	
Marché de Noël pour les 2 jours	10,00 €	10,00 €	si la commune est organisatrice

L'abonnement annuel sera payé soit en une fois, soit en 4 échéances : janvier-avril-juillet-octobre

DISCUSSION :

Mme Leplatre : « pourquoi le branchement électrique n'est payé que le mardi ? »

Mme Boléa : « les ventes du samedi ne sont pas comparables à celles du mardi, il y a moins de chalands ».

M. le Maire : « le samedi aucun personnel municipal n'est mobilisé, ni le placier, ni les agents de nettoyage, les commerçants doivent laisser la place propre ».

M. Benessy : « il y avait un problème électrique Place Itard a-t-il été résolu ? »

Mme Boléa : « oui ».

VOTE A L'UNANIMITE